

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un service de transport à la demande pour l'ensemble des communes du territoire

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse va confier à partir du 1^{er} janvier l'exploitation de son service de transport à l'entreprise Keolis.

Ce contrat est l'occasion de proposer une offre de transport adaptée pour l'ensemble des communes du territoire avec une mise en place progressive dans le courant de l'année 2019.

Un service de transport à la demande sera mis en œuvre à partir des 75 communes du territoire dès qu'une personne le demande. Le départ a lieu sur plusieurs points d'arrêt du réseau de transport scolaire, des arrêts qui restent encore à identifier. Concrètement, l'utilisateur disposera d'une grille horaires et pourra appeler jusqu'à deux heures avant l'heure prévu (ou la veille pour le matin tôt) pour demander le service. Ce service fonctionnera du lundi au samedi.

Les itinéraires possibles sont définis par secteurs. L'arrivée ne peut avoir lieu qu'à l'intérieur d'un même secteur dans une commune identifiée sur la carte ci-contre ou bien à Bourg-en-Bresse Carré Amiot.

Exemple : je pars de Curciat-Dongalon. Je peux aller à Saint-Trivier de Courtes, Montrevel-en-Bresse, Attignat ou Bourg-en-Bresse. Le retour peut se faire à Curciat-Dongalon à condition de le commander.

Le coût du trajet est celui d'un ticket de bus : 1,30€, soit 2,60€ l'aller-retour.

TRANSPORT À LA DEMANDE



Les autres éléments de l'offre de transport

- Sur le réseau urbain : le réseau actuel est conservé dans ses grandes lignes, moyennant quelques changements :
 - des bus jusqu'à 20h (au lieu de 19h30)
 - des horaires « vacances » seulement l'été
 - des bus jusqu'à Saint-Just
 - une navette gratuite pour desservir le centre-ville de Bourg-en-Bresse
- une application mobile pour favoriser le co-voiturage
- un service de location de vélos en libre-service